

Pôle attractivité et urbanisme durable
Direction urbanisme et foncier
Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2023_031
SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2023

32 - MODIFICATION DU MANDAT DE VENTE MAISON 14 RUE ROGER SALENGRO COMMUNE DÉLÉGUÉE D'EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE

Par délibération n°DEL2019_624 en date du 16 décembre 2019, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin avait décidé de mettre en vente le bien immobilier situé sur la commune déléguée d'Equeurdreville-Hainneville, au n°14 de la rue Roger Salengro et cadastré 173 BS 138, et ce, au prix net vendeur de 110 000 €.

Pour mémoire, cet immeuble datant de 1890, accolé d'un côté, a été édifié sur une parcelle de 293 m², située en zone UBa du PLU. Sa surface habitable est estimée à 64 m². Il est composé d'une cave au rez-de-chaussée, d'une entrée, cuisine, salle et W.C. à l'entresol et de trois pièces mansardées au premier étage avec un grenier au-dessus ainsi que d'une cour devant et d'un jardin d'environ 200 m² clos de murs s'accédant par un passage sur le côté du pignon. L'installation intérieure électrique montrant des anomalies et les revêtements dégradés contenant du plomb attestent en partie du caractère vétuste du bien. Aucune présence d'amiante n'avait été repérée.

Une offre d'achat au prix de 90 000 € avait été acceptée par le conseil municipal en sa séance du 17 février 2021 (cf. délibération n°DEL2021_026).

Le bien n'ayant pas été ventilé durant une longue période, entre sa mise en vente et la conclusion de la transaction avec l'acquéreur identifié, la mэрule s'est développée dans le mur mitoyen avec la maison au n°1 de la rue Hervé Mangon ainsi que dans une pièce à l'étage, côté rue (pan de toiture, plancher et murs infestés).

Bien qu'un traitement curatif soit intervenu et que des travaux de réfection aient été réalisés, ce champignon lignivore est revenu.

Aujourd'hui, la promesse de vente est caduque suite à sa résiliation par l'acquéreur en raison de la réapparition de la mэрule.

Compte tenu des dégradations causées par la mэрule et des travaux d'amélioration portés sur ce bien, et étant donné qu'il ne présentait déjà plus d'intérêt de conservation par la collectivité, il est proposé de le remettre en vente au montant de la réévaluation émise par la direction immobilière de l'État le 1^{er} décembre 2022 (avis n°2022-50129-81679), soit QUATRE VINGT SIX MILLE EUROS (86 000 €) net vendeur, ainsi que de modifier le mandat de vente non exclusif confié à l'étude notariale de Maître CHEVALIER-WYNDHAM-JONES, située à Cherbourg-en-Cotentin (50120), 86 A rue de la Paix.

Le conseil municipal est invité à :

- accepter de remettre en vente le bien immobilier sis à Cherbourg-en-Cotentin, commune déléguée d'Equeurdreville-Hainneville, 14 rue Roger Salengro, et cadastré 173 BS 138, au prix de QUATRE VINGT SIX MILLE EUROS (86 000 €) net vendeur ;
- autoriser Monsieur le Maire avec faculté de subdéléguer au représentant dûment habilité, à signer un nouveau mandat de vente au prix de QUATRE VINGT SIX MILLE EUROS (86 000 €) net vendeur, à confier à l'office notarial de Maître François CHEVALIER-WYNDHAM-JONES, situé à Equeurdreville-Hainneville, commune déléguée de Cherbourg-en-Cotentin (50120), 86 A rue de la Paix ;

- en cas de présentation d'une offre d'achat au prix du mandat de vente, approuver la vente de ce bien immobilier au prix de QUATRE VINGT SIX MILLE EUROS (86 000 €) net vendeur, tous frais d'acte et de négociation étant à la charge de l'acquéreur, et autoriser cet acquéreur à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme portant sur cet immeuble, dès avant régularisation de l'acte notarié ;
- autoriser Monsieur le Maire, avec faculté de subdéléguer au représentant dûment habilité, à signer l'avant-contrat, l'acte authentique de vente et toutes ses annexes à recevoir par Maître CHEVALIER-WYNDHAM-JONES, notaire à CHERBOURG-EN-COTENTIN (50120), 86 A rue de la Paix,
- dire que la recette afférente sera imputée au budget principal.

Vu l'avis favorable de la commission n°3 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : 21h35		Nombre de votants : 52	
Pour : 50	Contre : 0	Abstentions : 2 Catherine GENTILLE Bertrand LEFRANC	NPPV : 0

Le Maire,
Benoit ARRIVÉ

Le Secrétaire de Séance,
Anne AMBROIS

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 08 février 2023

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 48

Date de la convocation et de son affichage : 26 janvier 2023

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le huit février à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 26 janvier 2023 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian - BOUSSELMAME Nouredine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine (départ 21h14) - HULIN Bertrand - HUREL Karine - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAGALLARDE Quentin - LAINÉ Sylvie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille (arrivée 18h15 - mandataire FRANÇOISE Bruno à son départ 21h08) - MARGUERITTE David (arrivée 17h54 - mandataire LEQUILBEC Frédéric à son départ 19h30) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège (mandataire LEJAMTEL Ralph jusqu'à son arrivée 17h54) - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie (mandataire HUREL Karine jusqu'à son arrivée 19h03) - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas.

ABSENTS EXCUSÉS

HÉRY Sophie a donné procuration à BROQUAIRE Guy
KRIMI Sonia a donné procuration à MAGHE Jean-Michel
LE POITTEVIN Lydie a donné procuration à FAGNEN Sébastien
LEMOIGNE Sophie a donné procuration à HULIN Bertrand
TARIN Sandrine a donné procuration à SAGET Eddy

ABSENTES

ISOIRD Valérie
PIC Anna

Mme AMBROIS Anne conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le 13/02/2023



ID : 050-200056844-20230210-DEL2023_031-DE